

DELIBERATIONS

Lors du Bureau Communautaire du 13 décembre 2022, les délibérations suivantes ont été adoptées :

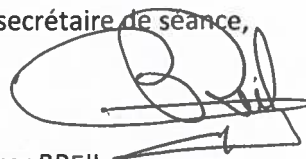
Lors du Bureau Communautaire du 13 décembre 2022, les délibérations suivantes ont été adoptées :

Liste des délibérations		
N° Délibération	Objet	Adoptée/rejetée
103	Etude relative à la requalification des zones d'activités de Val de Gers	Adoptée à l'unanimité
104	Extension de la maison médicale de Seissan	Adoptée à l'unanimité
105	Réhabilitation des installations frigorifiques de la cuisine centrale	Adoptée à l'unanimité
106	Diagnostic CEREMA des bâtiments de Val de Gers	Adoptée à l'unanimité
107	OPAH : Demande de subvention à l'ANAH pour la 4ème année	Adoptée à l'unanimité
108	Mesures du parcours cybersécurité	Adoptée à l'unanimité
109	Prolongation du contrat d'assurance des risques statutaires	Adoptée à l'unanimité

Le 20 décembre 2022

Le Président,

François RIVIERE

Le secrétaire de séance,

Roger BREIL

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 16
Votants : 16
dont « Pour » : 16
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 13 décembre 2022 à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Thierry, BONNET Éric, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Etude relative à la requalification des zones d'activités de Val de Gers

Cette étude préalable à de futurs travaux de requalification fonctionnelle et paysagère des ZA de la Mirandette (Masseube) et du Péré (Seissan) comprend :

- Une **analyse fonctionnelle** : voies internes, mobilier urbain, éclairage public, stationnement, réseaux, gestion eau / déchets/ pollution / visibilité externe ...
- Une **analyse paysagère** avec une attention portée sur l'intégration de ces zones dans leur environnement naturel : préservation des continuités paysagères, qualité du bâti, qualité des espaces publics, mobilités douces, plantation d'espèces d'arbres locales, désimperméabilisation de certaines zones ...

Calendrier

- Dossier DETR 2023, dépôt prévu décembre 2022
- Réalisation des travaux : courant 2023

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	13 570 €	Etat – DETR – 50 %	6 785 €
		Autofinancement – 50 %	6 785 €
TOTAL	13 570 €	TOTAL	13 570 €

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer la demande de subvention pour ce projet, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Roger BREIL

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

MEMBRE DE MEMBRES
Exercice : 16
Présents : 16
Absents : 16
dont « Pour » : 16
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le 13 décembre 2022 à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Thierry, BONNET Éric, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE François, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOUILLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Extension de la Maison médicale de Seissan

Présentation du projet :

- Agrandissement de la maison médicale intercommunale par l'aménagement de cabinets médicaux et d'un espace de réunions et de formations dans les anciens garages de la gendarmerie
- Petits réaménagements intérieurs (salle d'attente étage, ...)

Avancement :

- Mission de diagnostic réalisée à l'automne 2022
- Dossier DETR 2023, dépôt prévu décembre 2022
- Réalisation des travaux : courant 2023

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	343 305,00 €	Etat - DETR - 50 %	201 022 €
		Département - 20 %	80 409 €
Maitrise d'œuvre	58 740 €	Autofinancement - 30 %	120 614 €
TOTAL	402 045 €	TOTAL	402 045 €

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer la demande de subvention pour ce projet, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL



Le Président,
François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 16
Votants : 16
dont « Pour » : 16
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 13 décembre 2022 à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Thierry, BONNET Éric, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Réhabilitation des installations frigorifiques de la cuisine centrale

La gestion de la cuisine a fait l'objet d'un transfert du CIAS Val de Gers vers la Communauté de Communes en 2022.

Le matériel frigorifique actuellement en fin de vie doit être renouvelé par des équipements plus performant tant en terme de fonctionnement et tolérance à la panne qu'en terme d'économie d'énergie. Les équipements à remplacer sont les suivants :

- les groupes froids
- les condenseurs des chambres froides
- les réfrigérateurs
- la centrale de traitement d'air de la cuisine
- la cellule de refroidissement

Le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	135 900 €	Etat – DETR – 50 %	71 500 €
		Département – 20 %	28 600 €
Maitrise d'œuvre	7 100 €	Autofinancement – 30 %	42 900 €
TOTAL	143 000 €	TOTAL	143 000 €

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer la demande de subvention pour ce projet, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Roger BREIL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 16
Votants : 16
dont « Pour » : 16
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 13 décembre 2022 à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Thierry, BONNET Éric, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Elaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique

Présentation :

- Elaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique du parc immobilier de la Communauté de communes Val de Gers

Avancement :

- Dossier DETR 2023, dépôt prévu décembre 2022
- Réalisation de la mission d'accompagnement : courant 2023

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES	
Mission globale	14 850 €	Etat – 80 %	59 880 €
Diagnostic énergétique *	60 000 €	Autofinancement – 20 %	14 970 €
TOTAL	74 850 €	TOTAL	74 850 €

* Montant estimatif, devis à venir

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer la demande de subvention pour ce projet, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Roger BREIL

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le Président,

François RIVIERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 13 décembre 2022 à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.
Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :
Mmes et MMs. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Thierry, BONNET Éric, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Plan de financement prévisionnel pour la 4^{ème} année de l'OPAH III

L'OPAH III a été prolongée en 2021 pour prendre fin le 11 avril 2023. L'étude pré-opérationnelle à de futurs dispositifs d'amélioration de l'Habitat à l'échelle de l'Astarac est en cours d'achèvement.

Pour la dernière année de l'OPAH III le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Suivi-animation de l'OPAH pour la 4 ^e année	64 450,80 €	Subvention ANAH (cf. Avenant à la convention n°032PR0016) * Part variable * Part fixe	41 800,00 € 18 798,00 €
TOTAL (TTC)	64 450,80 €	Participation financière Communautés de Communes membres de l'entente Astarac	3 852,80 €
		TOTAL (TTC)	64 450,80 €

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour la 4^{ème} année de l'OPAH III tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer la demande de subvention pour ce projet, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance
Roger BREIL

Le Président,
François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16
Présents : 16
Votants : 16
dont « Pour » : 16
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Le 13 décembre 2022 à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Thierry, BONNET Éric, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Parcours cybersécurité demande de subvention à l'ANSSI

La phase n°1 du parcours cybersécurité lancée en septembre 2022 qui a pour objet l'audit de notre système informatique arrive à échéance. Cette phase a été entièrement financée par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) à hauteur de 22 000€.

La phase 2 est celle de la mise en application des mesures recommandées par l'audit. L'ANSSI finance cette phase à hauteur de 70% dans la limite de 70 000€ et la demande de financement doit lui être présentée avant le 31 décembre 2022.

A ce jour la phase n°1 n'est pas terminée ainsi nous n'avons pas connaissance du montant estimatif des travaux.

Ainsi, le Président demande au bureau communautaire d'approuver une participation de la communauté de Communes à hauteur de 30% et une participation de l'ANSSI à hauteur de 70% pour le financement de la phase 2 du parcours cybersécurité.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la répartition du financement de la phase 2 du parcours cybersécurité telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à effectuer la demande de subvention pour ce projet à l'ANSSI.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL

Le Président,

François RIVIERE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le 13 décembre 2022 à 17h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Monsieur BREIL est nommé secrétaire.

Étaient présents :

Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Thierry, BONNET Éric, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE François, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOULLE Nicole, LALANNE Philippe, MARQUILLIE Philippe, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Prolongation du marché d'assurance des risques statutaires

Le Président expose que les marchés d'assurance ont été passés selon une procédure adaptée par un groupement de Commande constitué entre la Communauté de Communes, le CIAS, le SM3V et le SIAEP, dont le coordonnateur est la Communauté de Communes. Les marchés ont été attribués en décembre 2018 pour une durée de 4 ans.

Les marchés arrivent à échéance au 31 décembre 2022, toutefois vu le contexte le Président propose au bureau de prolonger d'un an le lot n°5 « Protection statutaire des agents » conclu avec la CNP Assurances pour couvrir les garanties suivantes :

- Décès
- Accident du travail/maladie professionnelle
- Congés de longue maladie et congés de longue durée
- Maternité

Les garanties demeurent inchangées mais varient en fonction de la base de cotisation.

taux	base	Pour mémoire cotisation 2022
4,70%	Traitement de base + NBI + 10%charges patronales + une partie des primes	58 899 €

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la prolongation du contrat d'assurance des risques statutaires conclu avec la CNP Assurances pour une durée d'un an supplémentaire
- **D'AUTORISER** le président à signer l'avenant avec la compagnie d'assurance mentionnée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Roger BREIL

Le Président,

François RIVIÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification